

COMMUNE DE CHAMPAGNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 mai 2025 sous la présidence de Monsieur Philippe Delaplacette, Maire

Secrétaire de séance : Virginie Coste

Pouvoirs : Bernard Besset à Philippe Delaplacette, David Lopez à Norbert Moulin, Karine Pottier à Virginie Coste et Rémi Delaplacette à Frédéric Dutel

Absent excusé : Benoît Revol-Tissot

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

1 – Signature d'une convention cadre de gestion avec la CC Porte de DrômArdèche relative à l'entretien de la zone d'activités de Chantecaille

Cette délibération est ajournée.

2 – Délibération portant exercice du droit de priorité – délibération rectificative aux délibérations du 12/08/24 et 31/03/25

La vente concerne un bien, ci après désigné, ayant fait l'objet d'une déclaration d'exercice de priorité en conformité avec les dispositions de [l'article L 240-1 du Code de l'urbanisme](#) instituant un droit de priorité sur tout projet de cession d'un bien immobilier appartenant à l'Etat ou à des sociétés dont il détient la majorité du capital ou à certains établissements publics.

La société Esset Property Management agissant pour le compte de la SNCF Réseau a informé la commune de la cession desdites parcelles et de la possibilité pour la commune d'exercer son droit de priorité, par lettre recommandée avec accusé de réception, en date du 17 juin 2024, annexée.

Il est précisé que l'acquisition de ce bien permettra notamment de créer un parc photovoltaïque au sol. Le droit de priorité peut donc être exercé en vue de la réalisation dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme. La production d'électricité peut être considérée comme une mission de service public dont dépend la sécurité d'approvisionnement national au sens de l'article L.121-1 du Code de l'énergie. Le reliquat permettra la création d'une station de ravitaillement multi énergies d'une entreprise implantée à proximité et constituera des réserves foncières pour la commune. De ce fait, le projet répond à une action ou une opération d'aménagement ayant pour objet le maintien, l'extension et l'accueil des activités économiques et répond à une des finalités de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme.

La commune a exercé son droit de priorité lors d'une délibération du Conseil Municipal, en date du 12 août 2024. Cette délibération a été suivie d'une délibération modificative en date du 31 mars 2025. En effet, lors de la délibération initiale, une parcelle acquise avait été omise.

RECTIFICATIF AUX DELIBERATIONS DU 12/08/2024 ET 31/03/2025

Les délibérations précédentes, ci-dessus mentionnées, portaient sur l'acquisition par la Commune à la SNCF Réseau :

A CHAMPAGNE (07340).

Diverses parcelles, figurant au cadastre :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
A	36	LA PRETTE	00 ha 90 a 80 ca

A	2888	LA PRETTE	00 ha 01 a 30 ca
A	2889	LA PRETTE	00 ha 13 a 90 ca
A	2890	22 CHEMIN DE CLAVA	02 ha 57 a 84 ca
A	2891	22 CHEMIN DE CLAVA	00 ha 07 a 06 ca
A	2892	LES PARZINES	02 ha 19 a 11 ca
A	2893	LES PARZINES	00 ha 10 a 19 ca
A	2894	LES PARZINES	00 ha 03 a 19 ca
A	39	LA PRETTE	00 ha 08 a 37 ca
A	45	LES PARZINES	00 ha 74 a 00 ca

Moyennant le prix de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000.00 euros).

Il s'avère que la parcelle cadastrée section A numéro 2894 appartient déjà à la Commune. Il s'agit d'un délaissé de voirie qui a été déclassé.

De ce fait, l'acquisition portera en définitive sur les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
A	0036	LA PRETTE	00 ha 90 a 80 ca
A	2888	LA PRETTE	00 ha 01 a 30 ca
A	2889	LA PRETTE	00 ha 13 a 90 ca
A	2890	22 CHEMIN DE CLAVA	02 ha 57 a 84 ca
A	2891	22 CHEMIN DE CLAVA	00 ha 07 a 06 ca
A	2892	LES PARZINES	02 ha 19 a 11 ca
A	2893	LES PARZINES	00 ha 10 a 19 ca
A	39	LA PRETTE	00 ha 08 a 37 ca
A	45	LES PARZINES	00 ha 74 a 00 ca

Le prix reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe d'exercice du droit de priorité sur les parcelles ci-dessus mentionnées, au prix ci-dessus indiqué.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3 – Droits de préemption

Vente d'un terrain appartenant à Monsieur et Madame Lambert Vincent au profit de Monsieur Nicolas Rochalon et de Madame Emmanuelle Martin, situé passage des galets, pour un montant de 110 000 €.

Vente d'une maison appartenant à Monsieur David Arnaud au profit de Monsieur Antoine Malburet, située 592 Rue Lamartine, pour un montant de 75 000 €.

Le conseil ne souhaite pas préempter.

4 – Demandes de subventions dans le cadre de l'aménagement du parc du square du Sonneur

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les études concernant la phase n° 4 de l'EcoQuartier qui concerne l'aménagement d'un parc public au cœur du Square du Sonneur, aux abords de l'école publique, de la crèche intercommunale et du commerce multiservices, ont été lancées. Elles ont été confiées au bureau d'études EAD.

L'opération consiste à créer un parc afin d'accueillir le déplacement des jeux de boule lyonnaise ainsi qu'un local associatif, le tout dans un parc arboré comprenant les mobilités douces qui viendront mailler l'ensemble de l'EcoQuartier.

Le montant des acquisitions a été estimé à **250 000 € HT**.

Le montant des travaux et des études a été estimé à **380 800 € HT**.

* Auprès de Territoire d'énergie Ardèche

Le lot éclairage extérieur a été estimé à 19 500 € HT.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une subvention auprès de TERRITOIRE D'ENERGIE ARDECHE (ex SDE) d'un montant de **9 750 €** soit 50% du montant prévisionnel du lot éclairage extérieur.

* Auprès du LEADER

Le lot « Mobilité – Cheminement – Liaisons douces » a été estimé à 15 500 € HT.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une subvention auprès du LEADER dans le cadre de la fiche action 1 – sous-section 1.2 : Développer les solutions de mobilité durable permettant de vivre en ruralité, d'un montant de **7 750 €**.

* Auprès de la CC porte de DrômArdèche

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter un fonds de concours exceptionnel auprès de la CC Porte de DrômArdèche de **6 000 €** en complément du fonds de concours attribué le 15/09/2023 d'un montant de 62 382.29 €.

* Auprès de la CC Porte de DrômArdèche

Le lot « Végétalisation » a été estimé à 41 000 € HT.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter un fonds de concours « végétalisons ! » auprès de la CC Porte de DrômArdèche d'un montant de **20 500 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et charge ce dernier de signer toutes les pièces se rapportant à ces demandes de subventions.

5 – Demandes de subventions dans le cadre de l'aménagement du parking de la rue du port

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les études concernant la création d'un parc de stationnement sur la rue du port, ainsi que les études hydrauliques pour dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales ont été réalisées par le bureau d'études C2I.

Les travaux ont été estimés à **73 605 € HT**.

* Auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du dispositif d'aide PACTE ARDECHE.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention à hauteur de **22 081 €**, soit 30 % du montant prévisionnel du projet.

* Auprès du Département de l'Ardèche

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre du dispositif d'aide ATOUT RURALITE 07.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention à hauteur de **29 442 €**, soit 40 % du montant prévisionnel du projet.

* Auprès de la CC Porte de DrômArdèche

Le lot « Aménagement paysager » a été estimé à **5 100 € HT**.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une subvention auprès de la CC Porte de DrômArdèche dans le cadre du dispositif « Plantons des arbres ! » du montant du forfait, soit **2 500 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et charge ce dernier de signer toutes les pièces se rapportant à ces demandes de subventions.

6 – Informations diverses

* Remerciements de la famille Fourneron suite au décès de Monsieur Fourneron Louis.

* Naissances : bienvenu à Gaspard au foyer de Sylvain Gratessolle et Capucine Vialette, bienvenu à Tyllo au foyer de M et Mme Marret Rémy, félicitations aux parents.

* Remerciements de l'association bouliste Champagne St Désirat pour le prêt de la salle et du matériel à l'occasion du concours vétérans du 1^{er} avril.

* Monsieur Perrin informe les élus d'un concert à la bougie, à l'église de Champagne, le jeudi 22 mai 2025 à 20h30, dans le cadre du festival Sacrée Musique. Il propose qu'une subvention soit versée dans le cadre de ce festival. Une délibération sera proposée à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

* Monsieur Dutel informe les élus que le remplacement d'été de l'agent des services techniques sera réalisé par la société MV PAYSAGE du 4 au 22 août 2025.

* Monsieur le Maire présente le périmètre d'études OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) établi par la CCPDA. Les élus proposent d'étendre ce périmètre après l'abbaye, jusqu' à l'habitation de Madame Gouy Bernadette. Un nouveau plan sera transmis à la CCPDA.

La séance est levée à 20h45